

# COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AVRIL 2013 À 18 H 30

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le lundi vingt neuf avril deux mille treize à 18 h 30, en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

**MEMBRES PRESENTS (08) :** Mesdames Ingrid BORGHART, Madeleine LAPERROUSE, Agnès LATTARD-PRUVOT – Messieurs Claude BERARD, Gérard BORDON, François COMBET, Philippe GIRARD, Michel VINIT.

**MEMBRES ABSENTS (06) :** Mesdames Marie-Thérèse COMBET, Valérie MONTANIER, Marie-Angé SORRENTINO – Messieurs Sébastien ANDRE, Didier MARTIN-FARDON, Denis QUEZEL-GUERRAZ.

### **PROCURATIONS (02) :**

De Mme M.T. COMBET à Mme M. LAPERROUSE.

De M. D. QUEZEL-GUERRAZ à M. M. VINIT.

**Secrétaire de séance :** Mme Madeleine LAPERROUSE.

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du jeudi 28 mars 2013.

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour en complément du point n°3.  
Vote : 10 pour.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **I. Délibération de validation des projets d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (société SUNALP).**

La société SUNALP avait proposé un premier projet en 2012 concernant la salle polyvalente et l'atelier communal mais les coûts d'investissement étaient trop élevés pour la commune.

Elle présente aujourd'hui une autre proposition : SUNALP prendrait en charge l'investissement et rétribuerait la commune pour la location de la toiture sur les deux bâtiments. La rétribution s'élèverait à 3,5 % du chiffre d'affaires réalisé par la vente de l'énergie produite soit 545 € par an pour chaque toiture (fourchette basse).

La production d'énergie est estimée à 58 000 kwh par les 228 modules installés sur 409 m<sup>2</sup> du toit de la salle polyvalente. Pour l'atelier communal, la production est estimée à 65 000 kwh pour les 312 modules représentant 453 m<sup>2</sup>.

Avantage pour la commune : outre la rétribution indiquée ci-dessus, l'entretien de la toiture pendant la durée du contrat (30 ans).

Avantages pour la régie d'électricité :

- le non paiement de l'acheminement du courant produit et acheté sur place (gain espéré : 1 500 euros/an) ;
- la CSPE compense l'écart de prix entre le tarif de cession (tarif réglementé) et le tarif d'achat pour la production photovoltaïque.

Les panneaux installés sont des panneaux dernière génération issus d'une filiale française.

Une étude a été demandée pour en équiper le toit du boulodrome.

Monsieur M. VINIT demande une autre proposition.

Monsieur P. GIRARD propose de contacter l'ASDER et de reporter le vote à une prochaine réunion.

.../...

## **II. Réactualisation d'une demande de subvention au Conseil Général dans le cadre du FDEC 2014.**

Cette demande concerne les travaux de voirie du Mont et doit être redélibérée au Conseil Général à la commission de novembre 2013 pour l'année 2014. Nous proposons de maintenir notre demande de subvention, avec autorisation pour le démarrage anticipé des travaux.

**Vote : 10 pour.**

## **III. Gestions du personnel.**

- a) Délibération de principe pour le remplacement d'agents : elle concerne le remplacement d'agents momentanément indisponibles, sans avoir à réunir le conseil municipal. **Vote : 10 pour.**
- b) Renouvellement du contrat d'un agent des services techniques : son contrat se termine le 30 avril 2013, nous proposons de le reconduire pour six mois. **Vote : 10 pour.**
- c) Modification des montants de l'IEMP (Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture) : par arrêté ministériel du 24/12/2012 avec effet rétroactif au 01/01/2012, les montants annuels de référence de l'IEMP sont modifiés, certains augmentent mais d'autres diminuent. Nous proposons de maintenir les montants inférieurs s'ils sont plus favorables que les nouveaux montants. **Vote : 10 pour.**

## **IV. Délibération d'approbation du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Maurienne.**

Le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale a été élaboré et validé par le Syndicat de Pays de Maurienne (SPM) lors de la séance du 22 mars 2013. Toutes les 62 communes de Maurienne doivent délibérer sur celui-ci.

Le SCOT est un projet de développement durable à l'échelle du territoire de Maurienne.

Il comprend trois documents :

- un rapport de présentation mettant en évidence les enjeux du territoire ;
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) fixant les objectifs en matière d'habitat, de développement et qui définit les choix stratégiques en matière d'aménagement ;
- un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui traduit les objectifs du PADD.

Une commission SCOT est présidée par le Maire de Modane. Monsieur P. GIRARD, membre de la Commission est le seul représentant du canton.

Les PLU des communes devront se rendre compatibles avec les objectifs et les orientations du SCOT. Il est important de défendre l'intérêt des communes rurales.

Dans une première phase, nous devons délibérer pour nous inscrire dans le périmètre du SCOT.

**Vote : 10 pour.**

## **V. Vœu contre la suppression de classes dans les écoles en pays de Maurienne.**

Au niveau du canton, sont concernées l'école des Villards et de La Chapelle / Les Chavannes. Une délibération a été prise par le Syndicat de Pays de Maurienne (SPM). Nous proposons de soutenir la position du SPM.

Nous sommes également attentifs à la situation de notre école : en effet, nous avons recensé un nombre important d'inscriptions pour la rentrée 2013/2014. Le nouvel effectif dépasse désormais le seuil autorisant l'ouverture d'une nouvelle classe, ce que nous allons demander. En concertation avec l'équipe enseignante, nous allons en informer l'inspecteur afin qu'il concrétise ce souhait légitime.

**Vote : 10 pour.**

## **VI. Vœu pour le maintien de la Sous-Préfecture de Saint Jean de Maurienne.**

Le territoire est déjà touché de plein fouet par les problèmes de suppression d'emploi. Il ne serait pas concevable de perdre les services de proximité de l'Etat. Nous proposons de suivre également la position prise par le SPM

**Vote : 9 pour - 1 abstention (A. LATTARD-PRUVOT).**

## **VII. Questions diverses.**

- La cérémonie du 08 mai aura lieu à 11h30 au Monument aux Morts.
- Cabinet EPODE : la réunion de la commission urbanisme (PLU) qui était prévue le 19 avril est reportée au 23 mai à 14h30 (Ordre du jour : études complémentaires sur les risques).
- Intervention de Monsieur F. COMBET :
  - la réserve incendie du Mont d'en Bas est en place et opérationnelle, elle doit être testée par les pompiers (capacité 60 m<sup>3</sup>).
  - la réserve dans la zone d'activité des Grands Prés : une bâche en toile type Zodiac pouvant contenir 70 m<sup>3</sup> sera posée hors sol (surface 300 m<sup>2</sup>). La quantité d'eau nécessaire est de 280 m<sup>3</sup>, donc il faut prévoir 4 bâches.
- Intervention de Monsieur C. BERARD : le coût prévisionnel 2013 du SIRTOMM pour la commune est de 85 000 euros (coût 2012 : 74 500 €).

La séance est levée à 20h20.

Fait à Sainte Marie de Cuines,

Le 02/05/2013.

Le Maire,

P. GIRARD.